

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Quarante-huitième session**

Bonn, 30 avril-10 mai 2018

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés**Trentième-troisième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés****Rapport du secrétariat***Résumé*

Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a tenu sa trente-troisième réunion à Sao Tomé du 5 au 9 février 2018. Il y a élaboré son programme de travail glissant sur deux ans pour 2018-2019. Il a également achevé la rédaction des recommandations destinées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre concernant la mise à jour du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, ainsi que l'examen des besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties. Le Groupe d'experts a aussi eu des échanges : avec des représentants du Gouvernement santoméen sur l'action du pays en matière d'adaptation ; avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat sur la meilleure façon d'aider les pays en développement à obtenir un financement au titre du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation ; avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution sur la poursuite de leur appui à la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, qui prévoit notamment l'élaboration et l'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ; avec d'autres organisations compétentes au sujet de la collaboration dans le domaine de l'aide aux pays les moins avancés.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	3
II. Résumé de la trente-troisième réunion du Groupe d’experts	3–19	3
A. Délibérations.....	3–7	3
B. Évolution du processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation	8–16	4
C. État d’avancement de la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	17–19	5
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2016-2017	20–67	6
A. Conseils techniques et appui au processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation et au groupe de travail technique sur les PNA	20–37	6
B. Questions relatives à l’accès au Fonds vert pour le climat	38–42	9
C. Expo PNA.....	43–48	10
D. Examen des moyens d’appuyer l’exécution des plans nationaux d’adaptation	49	11
E. Besoins liés à l’adaptation découlant de l’Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties	50–52	11
F. Indications et avis techniques sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l’adaptation	53–54	13
G. Démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l’adaptation	55–57	13
H. Appui à l’évaluation par l’Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation	58–61	13
I. Recommandations à l’Organe subsidiaire de mise en œuvre concernant la mise à jour du programme de travail en faveur des pays les moins avancés	62–66	14
J. Suite à donner aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21	67	16
IV. Dialogue avec le Gouvernement santoméen	68–74	16
V. Collaboration avec d’autres organes et programmes au titre de la Convention	75–76	17
VI. Dialogue avec les organisations compétentes	77–87	18
VII. Programme de travail glissant du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2018-2019	88–90	19
Annexes		
I. Programme de travail glissant du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2018-2019		20
II. Membres du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 5 février 2018.....		26

I. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prolongé jusqu'en 2016-2020 le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts) dans sa description actuelle¹ et a chargé le Groupe d'experts de mener un certain nombre d'activités supplémentaires², notamment pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris³.
2. En conséquence, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans, que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) examinera à la première session qu'il tiendra chaque année, et de lui rendre compte de ses travaux à chacune de ses sessions⁴.

II. Résumé de la trente-troisième réunion du Groupe d'experts

A. Délibérations

3. Le Groupe d'experts a tenu sa trente-troisième réunion à Sao Tomé, du 5 au 9 février 2018.
4. Le Groupe d'experts a invité les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que les agents d'exécution du FEM et d'autres organisations compétentes, à participer à la réunion pour débattre de l'appui aux pays les moins avancés (PMA). Les organismes ci-après y étaient représentés : le secrétariat du Fonds vert pour le climat, le secrétariat du FEM, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut international du développement durable, qui assurait le secrétariat du Réseau mondial pour les PNA. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Oxford Policy Management (OPM) ont également apporté des contributions à la réunion.
5. Un dialogue a été mené avec le Gouvernement santoméen pour examiner les progrès accomplis par Sao Tomé-et-Principe, ainsi que les problèmes, les lacunes et les besoins concernant l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA).
6. Le Groupe d'experts a élu les membres du Bureau ci-après :
 - a) Président : M. Naresh Sharma (Népal) ;
 - b) Vice-Président : M. Aderito Santana (Sao Tomé-et-Principe) ;
 - c) Rapporteur anglophone : M. Benon Yassin (Malawi) ;
 - d) Rapporteuse francophone : M^{me} Mery Yaou (Togo) ;
 - e) Rapporteur lusophone : M. Adao Barbosa (Timor-Leste).
7. Le Groupe d'experts a noté que les membres ci-après le représentaient dans le cadre d'activités menées en collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention :
 - a) M^{me} Beth Lavender (Canada) et M. Santana, dans le cadre de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des plans d'action nationaux ;
 - b) M. Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), dans le cadre des travaux du Comité de l'adaptation sur le processus d'examen technique des mesures d'adaptation ;

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

² Voir décision 1/CP.21, par. 41 et 45 ; décision 4/CP. 21, par. 12 ; décision 19/CP. 21, par. 1 à 3 ; FCCC/SBI/2017/19, par. 73.

³ Décision 1/CP.21, par. 41 et 45.

⁴ Décision 6/CP.16, par. 3.

c) M. Idrissa Semde (Burkina Faso), dans le cadre de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ;

d) M. Ewin Künzi (Autriche) et M. Sharma, dans le cadre de la collaboration avec le Comité exécutif de la technologie ;

e) M^{me} Yaou, dans le cadre des travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et des travaux du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

B. Évolution du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

8. Le Groupe d'experts a noté que la plupart des pays en développement avaient lancé leur processus d'élaboration et d'exécution des PNA et qu'ils menaient principalement des activités liées à l'élaboration de ces plans.

9. Le Groupe d'experts a également noté que les 10 pays en développement suivants avaient achevé leur PNA et l'avaient communiqué au moyen de la plateforme NAP Central⁵ : Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, État de Palestine, Kenya, Soudan, Sri Lanka et Togo. Il a noté, en outre, qu'aucun de ces pays n'avait encore sollicité de financement du Fonds vert pour le climat au titre de la mise en œuvre des politiques, des projets ou des programmes prioritaires figurant dans son PNA.

2. Progrès en matière d'appui fourni

10. Le Groupe d'experts a pris note des informations qui ont été données à la réunion au sujet de l'appui apporté au processus d'élaboration et d'exécution des PNA entre septembre 2017 et février 2018, et dont on trouvera un résumé aux paragraphes 11 à 16 ci-dessous⁶.

11. Le Fonds vert pour le climat a indiqué qu'au 9 février 2018, 47 propositions de projet avaient été soumises au total⁷ dans le cadre de la modalité d'appui aux PNA de son programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, qui peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays⁸. Un pays a présenté sa proposition par l'intermédiaire d'un partenaire d'exécution national et les autres, par l'intermédiaire d'entités d'exécution multilatérales. Des propositions présentées, 17 ont été approuvées ou validées (9 approuvées et 8 validées) Sur les 30 propositions qui n'ont été ni approuvées ni validées, 26 avaient été renvoyées à l'autorité nationale désignée du pays concerné, qui devait les soumettre à nouveau en tenant compte des observations écrites du secrétariat du Fonds. Le montant des ressources demandées pour chaque proposition va de 2,26 millions à 2,76 millions de dollars.

⁵ <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

⁶ Sont prises en compte dans la présente section les informations communiquées par les différents organes et organismes pour la trente-deuxième réunion du Groupe d'experts.

⁷ Par les pays suivants : Albanie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Égypte, Équateur, Gabon, Ghana, Guatemala, Honduras, Iraq, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Uruguay et Zimbabwe.

⁸ Voir décision B.13/09 du Conseil du Fonds vert pour le climat, par. e).

12. Le FEM a indiqué qu'au 9 février 2018, il avait approuvé au total six propositions de projet visant à appuyer les activités liées au processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Quatre autres propositions avaient été validées sur le plan technique dans le cadre du Fonds pour les pays les moins avancés.

13. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a tenu deux ateliers régionaux de formation sur les PNA : l'un pour l'Amérique latine et les Caraïbes (San José, 4-7 septembre 2017), et l'autre pour les pays africains francophones (Rabat, 25-27 septembre 2017). Le premier a été suivi par 71 participants (48 hommes et 23 femmes) et le second par 58 participants (24 hommes et 34 femmes). En outre, le Groupe d'experts a organisé une Expo PNA régionale à Séoul les 11 et 12 septembre 2017. On trouvera dans la section III.A du présent document des précisions sur les services de conseil et d'appui fournis par le Groupe d'experts à l'appui des PNA.

14. Depuis septembre 2017, le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, qui est administré conjointement par le PNUD et le PNUE, a apporté un appui technique au processus d'élaboration et d'exécution des PNA de 12 pays⁹. Un atelier régional de formation pour l'Asie a eu lieu à Séoul du 13 au 16 septembre 2017. Il visait avant tout à renforcer la capacité des décideurs et des experts techniques à prendre des décisions efficaces en matière d'adaptation pour assurer la gestion et le développement durables des ressources en eau.

15. La FAO a indiqué qu'elle avait continué d'appuyer 7 programmes mondiaux et régionaux et 10 programmes nationaux, aidant ainsi 10 PMA et 22 pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes à mener des activités liées au processus d'élaboration et d'exécution des PNA. En outre, dans le cadre du Programme d'intégration de l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation mené conjointement par la FAO et le PNUD¹⁰, 11 pays¹¹ ont continué de recevoir un soutien pour tenir compte des risques et des opportunités liés aux changements climatiques et à l'agriculture dans leurs PNA.

16. En juillet 2017, le Réseau mondial pour les PNA a organisé un forum thématique ciblé à Mexico sur le financement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA. En outre, il a facilité des échanges collégiaux entre l'Albanie, la Jamaïque, le Pérou et Sainte-Lucie au sujet des communications et de questions budgétaires touchant certains secteurs.

C. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

17. Le FEM a indiqué que le Conseil du Fonds avait approuvé, au total, le financement de 252 projets d'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) par le Fonds pour les PMA, depuis que celui-ci avait été créé en 2001¹². Il a également indiqué que le Fonds pour les PMA faisait toujours face à une demande supérieure aux fonds disponibles pour les nouveaux projets approuvés. Au 9 février 2017, 24 propositions de projet d'exécution de PANA soumises par les PMA, d'un montant total de 170,5 millions de dollars, avaient été validées sur le plan technique par le secrétariat du FEM et attendaient que le Fonds pour les PMA dispose des ressources nécessaires.

⁹ Quatre PMA (Bangladesh, Libéria, Niger et République démocratique du Congo) et 8 autres pays (Albanie, Arménie, Côte d'Ivoire, Monténégro, Ouzbékistan, Serbie, Tunisie et Uruguay).

¹⁰ Voir <http://www.fao.org/in-action/naps/en/>.

¹¹ Colombie, Gambie, Guatemala, Kenya, Népal, Ouganda, Philippines, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

¹² Voir le document du FEM publié sous la cote GEF/LDCF.SCCF.23/03/Rev.01 et les mises à jour fournies au secrétariat.

18. Au 9 août 2017, les donateurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 1,32 milliard de dollars¹³ au Fonds pour les PMA, et le montant total des contributions versées s'élevait à 1,2 milliard¹⁴. Le plafond de financement est actuellement de 40 millions de dollars par PMA, conformément au principe de l'équité d'accès.

19. Au moins cinq PMA¹⁵ ont révisé et/ou actualisé leur PANA. Le Groupe d'experts a noté que les PMA continuaient de recourir aux indications et avis techniques pour réviser et actualiser leur PANA et a indiqué qu'il était prêt à fournir un appui sur demande.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2016-2017

A. Conseils techniques et appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation et au groupe de travail technique sur les PNA

1. Formation relative aux plans nationaux d'adaptation

20. Le Groupe d'experts a pris note du bon déroulement des ateliers régionaux de formation sur les PNA, au titre des éléments à prendre en compte dans les futures activités d'appui et de formation, dans le cadre de son programme de travail pour 2016-2017¹⁶. Au total, 292 participants (136 femmes et 156 hommes) ont participé à ces ateliers. Les participants provenaient d'organismes nationaux chargés des PNA, de ministères ou institutions participant activement à la planification et à la mise en œuvre de l'adaptation au niveau national, par exemple dans le domaine du financement et de la planification, d'autorités nationales désignées au titre du Fonds vert pour le climat, et d'autres institutions nationales concernées telles que des établissements universitaires. Les ateliers ont été organisés avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA. Des représentants d'organisations compétentes y ont donc contribué en qualité de spécialistes de certains thèmes ; ils ont fourni des informations sur les moyens pour les pays d'obtenir un appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

21. Le Groupe d'experts a pris note des difficultés et des besoins recensés par les participants, qui relevaient des grandes catégories suivantes :

- a) Accès aux meilleurs outils et aux meilleures données aux fins des évaluations ;
- b) Amélioration rapide et concrète de l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat aux fins de l'élaboration des PNA ;
- c) Renforcement des capacités durables en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation ;
- d) Disponibilité de supports de formation et d'information au niveau national ;
- e) Facilitation de la coordination entre partenaires dans le cadre des services d'appui ;
- f) Calcul du coût des différentes mesures d'adaptation possibles, y compris les coûts futurs, aux fins de leur classement et de la conception de leur mise en œuvre ;
- g) Recensement des principaux risques et vulnérabilités relatifs aux systèmes qui sont importants pour le pays et communication de ces éléments à toutes les parties prenantes ;

¹³ À la suite de nouvelles annonces de contributions de l'Allemagne (50 millions d'euros), de la Belgique (7 millions d'euros), de la Région wallonne de Belgique (3,25 millions d'euros) et de la Suède (185 millions de couronnes suédoises).

¹⁴ Voir <https://www.thegef.org/topics/least-developed-countries-fund-ldcf>.

¹⁵ Bangladesh, Bhoutan, Haïti, Malawi et Sénégal.

¹⁶ Voir FCCC/SBI/2016/7, annexe I.

h) Coordination de l'évaluation, de la planification et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation à différents niveaux et échelles et en collaboration avec les acteurs responsables d'autres cadres et priorités ;

i) Application des méthodes de système intégré à la planification de l'adaptation, en tant que moyen de gérer de multiples points d'entrée, facteurs déterminants, acteurs clefs et parties prenantes.

22. Le Groupe d'experts a jugé que les difficultés et les besoins mentionnés au paragraphe 21 ci-dessus devraient être pris en compte dans le cadre des activités d'appui et de formation que le Groupe d'experts et d'autres acteurs mèneront en faveur des PMA.

23. Le Groupe d'experts a décidé de prendre les mesures suivantes :

a) Établir un rapport sur les ateliers (compte tenu des informations pertinentes issues des expos PNA) et consigner les principaux résultats obtenus, notamment à l'issue des séances sur l'accès au Fonds vert pour le climat et sur la plateforme NAP Central, pour les mettre à la disposition des pays ;

b) Actualiser et/ou améliorer les supports de formation, notamment sur l'accès au Fonds vert pour le climat, en coordination avec le secrétariat du Fonds ;

c) Continuer de s'employer à coordonner les activités de formation menées par différents acteurs de façon à garantir la cohérence entre les supports du Groupe d'experts et ceux d'autres organismes.

24. Le Groupe d'experts a également décidé de tenir la prochaine série d'ateliers régionaux de formation sur les PNA en 2019. Les thèmes et les objectifs précis de ces ateliers seront définis par le groupe de travail technique sur les PNA.

2. Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable

25. Le Groupe d'experts a noté que la bonne mise en œuvre du Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable avait permis d'orienter les ateliers régionaux de formation mentionnés au paragraphe 20 ci-dessus. Le Cadre intégré aidait à illustrer l'utilité des approches systémiques, s'agissant de bien cibler les bilans, les évaluations, les mesures et le suivi, et de garantir la cohérence et la synergie des mesures d'adaptation relevant de différents niveaux, échelles et cadres.

26. Le Groupe d'experts a également pris note des travaux que menait le groupe de travail technique sur les PNA pour établir des suppléments aux directives sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA, qui porteraient sur le Cadre intégré et les outils d'appui. Il a décidé d'élaborer une liste des systèmes et des outils pertinents, qui viendrait étoffer les suppléments.

3. Suppléments aux directives sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation

27. Le Groupe d'experts s'est félicité de la publication du supplément aux directives sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA établi par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, intitulé « 10 best bet innovations for adaptation in agriculture »¹⁷.

28. Le Groupe d'experts a pris note des suppléments ci-après, qui sont en cours d'élaboration et dont certains en sont au stade de l'examen final :

a) *Supplementary NAP guidelines for Systemic Subnational Adaptation: Experiences from the Local Climate Adaptive Living Facility (LoCAL)*, élaboré par le Fonds d'équipement des Nations Unies ;

b) *Integrating Disaster Risk Reduction in National Adaptation Plans: A supplement to NAP technical guidelines*, élaboré par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ;

¹⁷ Disponible à l'adresse <http://hdl.handle.net/10568/89192>.

c) *Addressing agriculture, forestry and fisheries in National Adaptation Plans – Supplementary guidelines*, élaboré par la FAO¹⁸.

29. Le Groupe d'experts a noté que les organismes concernés prévoient d'actualiser les suppléments suivants¹⁹ pour tenir compte de l'évolution de la situation depuis leur élaboration et des enseignements tirés de leur application :

a) *Water Supplement to the Technical Guidelines : Supporting the national adaptation plan (NAP) process*, que le Partenariat mondial pour l'eau alignera sur les cadres les plus récents, notamment l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable ;

b) *WHO guidance to protect health from climate change through health adaptation planning*, que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) révisera à la lumière des enseignements tirés des ateliers de formation qui se sont appuyés sur ce supplément ;

c) *Joint Principles for Adaptation*, outil d'évaluation des politiques nationales d'adaptation qui sera mis à jour par l'organisation Southern Voices on Adaptation pour tenir compte de certaines questions relatives aux moyens d'obtenir du Fonds vert pour le climat un appui à la préparation en matière de PNA.

4. Plans nationaux d'adaptation ouverts

30. Le Groupe d'experts a noté que les études de cas sur les PNA réalisées au niveau national (PNA ouverts) pour le Bhoutan, Haïti, Madagascar, le Malawi et les Tuvalu avaient été mises à profit lors des ateliers régionaux de formation sur les PNA mentionnés au paragraphe 20 ci-dessus. Ces études de cas permettaient d'expliquer brièvement et concrètement les moyens de mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA au niveau national.

31. Le Groupe d'experts a décidé de réaliser d'autres études de cas sur les PNA (y compris au niveau régional) et de continuer d'utiliser les PNA ouverts dans le cadre des activités liées aux PNA.

5. Appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation grâce à la plateforme NAP Central

32. Le Groupe d'experts a félicité les pays qui continuaient de partager leurs PNA sur la plateforme NAP Central, sur laquelle 10 PNA étaient désormais disponibles²⁰.

33. Le Groupe d'experts a pris note des améliorations qui continuaient d'être apportées à la plateforme NAP Central pour répondre aux besoins d'information concernant les PNA, notamment quant aux éléments suivants :

a) La mise en place d'un portail rassemblant des données destinées à aider le SBI à évaluer les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA²¹ ;

b) La mise en ligne de l'outil permettant de suivre les progrès accomplis par chaque pays dans le processus d'élaboration et de d'exécution des PNA, où sont signalés les grandes étapes franchies, les principaux résultats obtenus et les activités prévues ;

c) La gestion du questionnaire en ligne sur les PNA, qui permet aux Parties de donner des informations sur les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

d) Le calendrier des manifestations mondiales relatives aux PNA, qui réunit des renseignements provenant de tous les partenaires au sujet des réunions, des ateliers de formation et des conférences intéressant le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

¹⁸ Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/in-action/naps/adaptation-planning/guidelines>.

¹⁹ Disponibles à l'adresse <http://www4.unfccc.int/nap/Guidelines/Pages/Supplements.aspx>.

²⁰ <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

²¹ Voir <http://unfccc.int/10544>.

e) La communication d'informations sur les activités relatives aux PNA organisées par le Groupe d'experts, notamment les expos PNA et les ateliers régionaux de formation ;

f) La facilitation de la navigation vers les ressources mises en ligne par différents partenaires et qui sont utiles au processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

6. Programme de travail du groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

34. Le Groupe d'experts a pris note des progrès que le groupe de travail technique sur les PNA a accomplis pour l'aider à mener ses travaux concernant les services de conseils techniques et d'appui relatifs aux PNA.

35. Le groupe de travail technique sur les PNA a tenu une réunion pendant la vingt-troisième session de la COP. Y ont participé des représentants de 19 organisations²², qui se sont penchés sur les suppléments aux directives sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA, les PNA ouverts, l'Expo PNA et la coordination de la formation concernant les PNA.

36. Le Groupe d'experts a décidé d'inscrire au programme de travail du groupe de travail technique sur les PNA un thème supplémentaire concernant l'utilisation de mégadonnées dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation.

37. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à renforcer les travaux du groupe de travail technique sur les PNA grâce à une coopération active en ce qui concerne l'élaboration de méthodes techniques applicables aux PNA et à une collaboration stratégique avec les organisations compétentes et les centres et réseaux régionaux. Il est également convenu de continuer d'organiser en temps opportun des réunions du groupe de travail technique pour permettre à celui-ci de poursuivre ses travaux, notamment à l'occasion des expos PNA et des sessions de la COP et des organes subsidiaires.

B. Questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat

38. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est entretenu avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat des mandats²³ que lui a confiés la COP concernant l'amélioration de l'accès des pays en développement aux ressources du Fonds pour financer les PNA.

39. Le Groupe d'experts a fait le point sur l'élaboration de la liste des questions revenant fréquemment au sujet des besoins nouveaux des pays et des difficultés nouvelles qu'ils rencontraient pour obtenir un financement du Fonds vert pour le climat aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Le secrétariat du Fonds a appelé l'attention sur la publication intitulée *GCF in Brief: Adaptation Planning*²⁴, qui contient une liste des questions fréquemment posées et qui pourrait être une référence supplémentaire pour la nouvelle liste en cours d'élaboration.

²² Climate Service Center Germany ; Centre international d'agriculture tropicale ; Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale ; FAO ; Agence allemande de coopération internationale ; Partenariat mondial pour l'eau ; Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique ; Réseau mondial pour les PNA ; Programme mondial de recherche sur la vulnérabilité, l'impact et l'adaptation en matière de changements climatiques ; Southern Voices on Adaptation ; secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ; secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; PNUD ; PNUE ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence ; OMS ; Organisation météorologique mondiale.

²³ Décision 19/CP.21, par. 2 et 10, et décision 6/CP.22, par. 7.

²⁴ Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/-/gcf-in-brief-adaptation-planning>.

40. Le Groupe d'experts a aussi fait le point sur l'élaboration des ensembles d'activités types tenant compte des différentes situations nationales et des étapes correspondantes, à inclure dans les propositions visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat aux fins de l'élaboration de PNA. Le premier ensemble prévoyait trois états d'avancement (initial, intermédiaire, avancé) du processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

41. Le Groupe d'experts et le secrétariat du Fonds vert pour le climat ont examiné les activités envisagées pendant les séances de l'Expo PNA de 2018 consacrées au Fonds. Le secrétariat du Fonds continuerait d'animer des séances destinées aux experts nationaux (équipes chargées des PNA et centres de liaison du Fonds) sur l'accès aux ressources financières du Fonds aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA. Ces séances auraient pour principal objectif de renforcer les capacités des équipes de pays afin qu'ils soient en mesure d'élaborer des propositions de bonne qualité tenant compte du contexte particulier et des priorités stratégiques de chaque pays. Elles porteraient sur les principaux enseignements tirés des propositions existantes, s'agissant notamment de la cohérence avec les objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, de la manière d'établir des niveaux de référence, de l'application d'une théorie du changement et de la cohérence avec les priorités nationales.

42. Le Groupe d'experts et le secrétariat du Fonds vert pour le climat ont pris note d'autres activités en cours, à savoir la participation fructueuse et régulière du secrétariat du Fonds aux réunions du Groupe d'experts, aux expos PNA, aux ateliers de formation régionaux et à d'autres événements organisés pour examiner des questions concernant l'accès des PMA aux ressources financières du Fonds aux fins des PNA ; le partage d'informations sur l'expérience acquise et les difficultés rencontrées par les PMA et d'autres pays en développement pour obtenir un financement ; et l'échange d'informations avec le secrétariat du Fonds sur les moyens de fournir plus rapidement un appui aux PMA et à d'autres pays en développement aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA.

C. Expo PNA

43. Le Groupe d'experts a confirmé qu'en 2018, l'Expo PNA se tiendrait du 4 au 6 avril. Il s'est félicité de l'offre du Gouvernement égyptien d'accueillir la manifestation à Charm el-Cheikh.

44. Le Groupe d'experts a pris note de la proposition faite par des organisations compétentes d'apporter leur contribution aux débats sur certains sujets qui seraient abordés pendant l'Expo PNA ou d'animer des débats. Certaines organisations ont aussi proposé de faire appel à des spécialistes et à des participants de pays en développement et de leur fournir une aide financière pour qu'ils puissent assister à l'Expo PNA.

45. En outre, le Groupe d'experts a relevé que le SBI, à sa quarante-septième session, avait noté que l'atelier du Comité de l'adaptation, prévu pendant l'Expo PNA de 2018, porterait sur le bilan de l'accès des pays au Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat, afin d'éclairer l'évaluation des progrès du processus d'élaboration et d'exécution des PNA qui aurait lieu à sa quarante-huitième session. Le Groupe d'experts a aussi noté que le SBI, à sa quarante-septième session, l'avait invité à inscrire un point sur le bilan de l'accès des pays à l'assistance du Fonds concernant les PNA au programme de l'Expo PNA de 2018²⁵.

46. Le Groupe d'experts a pris note des invitations à tenir des expos PNA régionales en 2018 qui lui avaient été adressées par l'OMS, à l'occasion de la troisième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, à Libreville, du 11 au 15 juin 2018, et par les organisateurs de la douzième Conférence internationale sur l'adaptation à l'échelle locale à l'occasion de cette conférence, qui devait se tenir au Malawi en juin 2018. Le Groupe d'experts a décidé d'organiser des expos PNA régionales comme il avait été invité à le faire et d'en définir les modalités avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA. Il a estimé qu'il était intéressant d'organiser l'expo PNA tous les deux ans, en alternance avec les expos PNA régionales.

²⁵ FCCC/SBI/2017/19, par. 71 et 72.

47. Le Groupe d'experts a pris note du fait que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement étudiait les moyens d'apporter son appui à l'organisation d'expos PNA régionales afin de renforcer les liens entre l'adaptation aux changements climatiques et l'action mondiale pour le développement au profit des PMA.

48. Le Groupe d'experts organisait les expos PNA en s'appuyant sur un groupe consultatif composé de représentants des Parties, d'organes de la Convention et d'organisations compétentes. Ce groupe participait à la mobilisation de toutes les parties prenantes intéressées, collectait des fonds en faveur des participants des pays en développement, élaborait le programme de l'expo, sélectionnait les orateurs et menait d'autres activités nécessaires au succès de la manifestation.

D. Examen des moyens d'appuyer l'exécution des plans nationaux d'adaptation

49. Le Groupe d'experts a entamé l'examen du mandat qui leur a été confié, à lui-même et au Comité de l'adaptation, par le SBI, à savoir envisager, dans la période qui suivrait l'Expo PNA de 2018, les moyens de prêter assistance à la réalisation des PNA²⁶. Il est convenu qu'il serait utile de commencer par recenser les besoins particuliers des pays concernant la mise en œuvre des politiques, des projets et des programmes figurant dans leur PNA, notamment en menant des enquêtes sur les pays en question et en dialoguant avec les organisations qui leur venaient en aide.

E. Besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties

50. Le Groupe d'experts a continué d'analyser les besoins des PMA liés à l'adaptation découlant de l'application de l'Accord de Paris et d'autres décisions adoptées par la COP à sa vingt et unième session, selon une approche progressive consistant à recueillir des informations, à recenser les besoins, à obtenir des informations en retour des Parties et des organisations, et à mettre en forme le résultat.

51. Les activités menées visaient à recenser les nouveautés et les différences eu égard aux politiques et aux plans d'adaptation relevant de l'Accord de Paris et d'autres textes issus de la vingt et unième session de la COP, qui pourraient donner des indications quant aux mises à jour à apporter aux conseils relatifs aux PNA. Le Groupe d'experts a notamment examiné les questions techniques sur lesquelles les PMA pourraient avoir besoin d'aide pour les intégrer à leurs travaux sur l'adaptation, ainsi que des questions relatives aux obligations et au processus. Dans certains cas, les questions étaient associées à des besoins qui avaient été recensés avec l'aide du groupe de travail technique sur les PNA. Ces besoins ont été présentés pendant des réunions organisées par le Groupe d'experts en marge des quarante-sixième et quarante-septième sessions du SBI afin de recueillir des contributions des Parties et des organisations compétentes. Ils ont aussi été examinés pendant des réunions du Groupe d'experts avec des organisations et des centres et réseaux régionaux.

52. La liste définitive des besoins figure dans le tableau ci-dessous. Le Groupe d'experts a fait observer que les besoins prioritaires n'étaient pas forcément liés au seul Accord de Paris. Pour donner une suite à ces travaux, le Groupe d'experts est notamment convenu d'examiner ces besoins parallèlement aux lacunes et aux besoins généraux constatés par les PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et ceux visés par le programme de travail en faveur des PMA.

²⁶ FCCC/SBI/2017/19, par. 73.

**Besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées
à la vingt et unième session de la Conférence des Parties**

<i>Domaine</i>	<i>Articles de l'Accord de Paris/des décisions</i>	<i>Besoin</i>
Scénarios climatiques, données scientifiques, transposition dans le contexte local, etc.	Art. 7, par. 7 et 9	Capacité d'utiliser efficacement les données climatologiques et les scénarios de changements climatiques dès le stade de la planification, y compris pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C
Évaluation des risques et des vulnérabilités et gestion des risques	Art. 7, par. 7 et 9	Capacité de formuler, d'analyser et de définir des niveaux de référence, d'évaluer, de gérer et de suivre les risques et les vulnérabilités dans le domaine des changements climatiques à des niveaux et des échelles pertinents
Lien avec le programme de développement	Art. 2 et art. 7, par. 1	Capacité de s'adapter efficacement aux changements climatiques à l'échelon national dans le cadre plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable
Suivi et évaluation	Art. 7, 13 et 14	Suivi et observation systématiques aux fins de la planification et de la mise en œuvre de mesures d'adaptation, et suivi et évaluation ultérieurs des résultats et des effets des mesures d'adaptation
Accès à l'assistance	Art. 4, par. 5, art. 7, par. 13, et décision 1/CP.21, par. 41 à 46	Mobilisation suffisante et efficace d'appuis financiers et autres, et accès aux différentes formes d'appui, y compris celui fourni par le Fonds vert pour le climat, afin de faciliter la formulation et la mise en œuvre des PNA
Questions intersectorielles	Art. 7, par. 5	Participation suffisante des divers acteurs à la gestion de la planification et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation à de multiples niveaux et à de multiples échelles en tenant compte des éléments nécessaires au succès des mesures d'adaptation (principes directeurs)
Apprentissage actif fondé sur la pratique	Art. 7, par. 9	Capacité d'exploiter les données et les enseignements tirés de l'expérience acquise en matière de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation pour éclairer les activités futures dans ce domaine, y compris à travers le recensement et la promotion des meilleures pratiques

F. Indications et avis techniques sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation

53. Le Groupe d'experts a poursuivi l'examen du projet de document sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation. Il a étudié les différents facteurs de vulnérabilité en s'appuyant sur les travaux menés pendant sa précédente réunion pour affiner encore la méthode de recensement des plus vulnérables. Il est convenu qu'il serait important d'établir une distinction entre les groupes et communautés vulnérables et les écosystèmes vulnérables. Les groupes et communautés vulnérables pouvaient comprendre les communautés vivant dans des petits États insulaires en développement vulnérables face à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres facteurs de stress socioéconomique, les communautés vivant dans des écosystèmes montagneux, les communautés vivant dans des zones inondables, les femmes, les jeunes et les personnes âgées, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, les groupes marginalisés et les groupes autochtones. Les écosystèmes vulnérables pouvaient comprendre les écosystèmes hautement sensibles aux changements climatiques, les écosystèmes irremplaçables (par exemple, les sites inscrits au patrimoine mondial et les sites fournissant des services écosystémiques essentiels), et les écosystèmes menacés par des facteurs de perturbation non climatique, telles les pressions exercées par l'exploitation des terres et les catastrophes naturelles.

54. Le Groupe d'experts est convenu de poursuivre l'examen du projet de document avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi. Ce document ferait partie des suppléments aux directives sur l'élaboration et l'exécution des PNA.

G. Démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation

55. Le Groupe d'experts a poursuivi l'examen des indications et avis techniques aux PMA concernant les démarches régionales en matière de planification de l'adaptation²⁷. Il a souligné l'intérêt qu'il y avait à opter pour ces démarches régionales dans plusieurs domaines de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation, reconnaissant qu'elles seraient plus utiles dans certains domaines (comme les données et l'évaluation) que dans d'autres.

56. Le Groupe d'experts a relevé qu'en matière d'appui aux programmes et projets régionaux, les expériences variaient. Les programmes et projets d'adaptation mis en œuvre avec l'appui du Mécanisme financier étaient élaborés et dirigés par les pays et avaient donc généralement une portée nationale, alors que dans le cadre du FEM, par exemple, certains programmes régionaux avaient été élaborés et exécutés avec l'aide d'entités régionales et internationales.

57. Le Groupe d'experts est convenu de mettre à jour son document de travail sur la question compte tenu des observations figurant aux paragraphes 55 et 56 ci-dessus.

H. Appui à l'évaluation par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

58. Le Groupe d'experts a poursuivi les travaux menés pour appuyer l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA²⁸.

²⁷ Voir FCCC/SBI/2016/7, annexe I.

²⁸ Conformément à la décision 4/CP.2, par. 11 à 13.

59. Après sa dernière réunion, le Groupe d'experts avait invité différentes organisations, y compris par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA, à contribuer à cette évaluation en analysant les progrès accomplis sur différents sujets et dans différents domaines. Il a pris note avec satisfaction des contributions fournies par les organismes et organisations suivants :

a) Climate Service Center Germany, sur l'état d'avancement des scénarios scientifiques, en particulier dans l'optique d'une élévation de la température de la planète inférieure à 2 °C, et sur la façon dont les pays avaient appliqué les meilleures données scientifiques disponibles dans leurs travaux sur les PNA ;

b) L'Agence allemande de coopération internationale, sur l'expérience acquise par les pays dans le suivi et l'évaluation du processus de formulation et d'exécution des PNA ;

c) Le Réseau mondial pour les PNA, sur les mesures prises par les pays en développement pour intégrer les questions de genre dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

d) Southern Voices on Adaptation, sur la participation et la transparence dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

e) Le PNUD, sur les progrès accomplis par les pays en développement pour renforcer la cohérence de l'adaptation et de la planification du développement dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

60. Le Groupe d'experts a indiqué que les données et les informations sur lesquelles l'évaluation était fondée avaient été rassemblées et communiquées²⁹ à tous les acteurs et intervenants compétents afin que les analyses et l'évaluation ultérieure reposent sur un ensemble commun de données.

61. Le Groupe d'experts a passé en revue les préparatifs de la réunion d'experts chargés d'évaluer les progrès accomplis dans le processus de formulation et d'exécution des PNA. Il a pris note de la riche diversité des participants à cette réunion, à laquelle seraient notamment présents des experts nationaux des PNA et des représentants des organisations chargées d'aider les pays en développement à mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Un groupe d'experts indépendant serait présent pour évaluer les progrès sur la base des éléments d'appréciation présentés par les pays et les organismes participants ainsi que des débats qui se dérouleraient pendant les différentes séances ; il aiderait aussi le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation à tirer des conclusions sur les progrès accomplis.

I. Recommandations à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre concernant la mise à jour du programme de travail en faveur des pays les moins avancés

62. Le Groupe d'experts a poursuivi l'examen du mandat qui lui a été confié par la COP et qui consistait à étudier la question de savoir s'il était nécessaire de mettre à jour le programme de travail en faveur des PMA et à faire des recommandations que le SBI pourrait examiner à sa quarante-huitième session en vue de les adresser, s'il y a lieu, à la COP à sa vingt-quatrième session³⁰. Il a tenu compte des communications soumises³¹ par l'Éthiopie, au nom des PMA, et par la Bulgarie, au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

63. Le Groupe d'experts a fait observer que le programme de travail en faveur des PMA visait à mettre en œuvre le paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention, qui prévoyait que les Parties tiennent pleinement compte, dans leur action concernant le financement et le transfert de technologies, des besoins particuliers et de la situation spéciale des PMA.

²⁹ Voir <http://unfccc.int/10544>.

³⁰ Décision 19/CP.21, par. 3.

³¹ Disponibles à l'adresse <http://www4.unfccc.int/sites/submissionportal>.

Le Groupe d'experts a aussi noté que le programme de travail était commun à tout le système des Nations Unies et qu'au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, il recouvrait l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation et l'appui.

64. Le Groupe d'experts est convenu que le programme de travail en faveur des PMA devait être mis à jour pour tenir compte des principaux faits nouveaux et des principaux accords intervenus depuis son établissement en 2001, y compris l'établissement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ainsi que du Fonds vert pour le climat, et l'adoption de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable. Il est également convenu que le programme de travail actualisé devrait s'appuyer sur les éléments existants. Il est aussi convenu que le programme de travail pouvait comprendre des éléments sur l'appui à fournir aux PMA en cours de reclassement, pendant la période de transition.

65. En tenant compte des différentes évaluations des lacunes et des besoins des PMA en matière d'appui et des considérations exprimées aux paragraphes 63 et 64 ci-dessus, le Groupe d'experts a élaboré, pour examen à la quarante-huitième session du SBI, les éléments ci-après qui pourraient faire partie du programme de travail en faveur des PMA :

a) Renforcement des secrétariats et/ou centres de coordination nationaux pour les changements climatiques et, au besoin, création de telles instances, afin de permettre l'application effective de la Convention et du Protocole de Kyoto dans les PMA ;

b) Mise sur pied d'un programme permanent de formation visant à renforcer les capacités des négociateurs, des experts et des centres de coordination des PMA pour qu'ils puissent participer activement au processus relatif aux changements climatiques ;

c) Appui aux processus d'élaboration et d'exécution des PNA et des plans et stratégies d'adaptation pertinents s'y rapportant et au processus d'établissement, de communication et d'actualisation des contributions déterminées au niveau national successives en vue de contribuer au développement durable et à la lutte contre la pauvreté ;

d) Activités régulières de renforcement des capacités, y compris par la formation et d'autres formes d'appui technique, afin que les PMA aient un accès effectif au Fonds vert pour le climat ;

e) Promotion de la participation du public et de multiples acteurs aux programmes sur les changements climatiques pour faire en sorte que l'action climatique soit suffisante et efficace ;

f) Mise au point et transfert de technologies aux fins de la mise en œuvre effective de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ;

g) Renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des informations météorologiques et climatiques pour soutenir la mise en œuvre effective de mesures d'adaptation, la lutte contre les catastrophes liées au climat et la réalisation des objectifs de développement durable dans le contexte des changements climatiques ;

h) Renforcement des capacités, y compris au moyen de formations régulières, pour permettre aux PMA de participer effectivement au cadre de transparence, au bilan mondial ainsi qu'à la communication de contributions déterminées au niveau national et à leur mise en œuvre, de communications relatives à l'adaptation et des autres rapports à présenter au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et de répondre aux besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la COP qui sont présentés dans le tableau ci-dessus ;

i) Promotion de mesures favorisant une sortie sans heurt de la catégorie des PMA ;

j) Promotion de mesures propres à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification nationale du développement, y compris la prise en considération des changements climatiques dans la réalisation des objectifs de développement durable.

66. Le Groupe d'experts a aussi estimé que les considérations ci-après étaient importantes dans le cadre de l'actualisation du programme de travail en faveur des PMA :

a) Le programme de travail devait contribuer à réduire la vulnérabilité et à faciliter les efforts d'adaptation dans le contexte plus large du développement durable des PMA ;

b) Tous les PMA devaient bénéficier de soutien dans la lutte contre les changements climatiques, y compris par l'intermédiaire d'institutions nationales efficaces, telles des autorités nationales désignées et des entités d'exécution nationales fonctionnelles, accréditées pour obtenir un financement du Fonds vert pour le climat ;

c) Le programme de travail devait être mis en œuvre d'une manière qui favorise les synergies et évite les chevauchements avec d'autres processus et programmes.

J. Suite à donner aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21

67. Le Groupe d'experts a pris note du fait qu'à sa quarante-septième session, le SBI³² s'était félicité des travaux techniques accomplis par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts pour donner suite aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21 et qu'il avait commencé d'examiner leurs recommandations. Une note informelle³³ établie par les cofacilitateurs des négociations sur ces questions rendait compte des résultats de l'examen initial. Le Groupe d'experts a également pris note du fait que le SBI poursuivrait l'examen de ces recommandations à sa quarante-huitième session³⁴, avant de les renvoyer à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris pour examen et adoption à sa première session.

IV. Dialogue avec le Gouvernement santoméen

68. Le Groupe d'experts a eu des entretiens avec l'équipe du Gouvernement santoméen chargée de l'adaptation sur les progrès accomplis et sur les lacunes et les difficultés rencontrées par Sao Tomé-et-Principe en matière d'adaptation. Dirigée par le Ministère de l'infrastructure, des ressources naturelles et de l'environnement, l'équipe était composée de représentants des Ministères de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, de l'environnement, de la sylviculture, des finances, du commerce, et de la défense, ainsi que des coordonnateurs au titre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Elle comptait également des experts de l'Université de Sao Tomé-et-Principe.

69. Le Gouvernement a insisté sur les secteurs clefs de l'économie, à savoir l'agriculture, la pêche, le tourisme et les services. Il a également insisté sur les principaux risques liés aux changements climatiques, à savoir la hausse des températures, la baisse des précipitations et l'intensité croissante des tempêtes, qui avaient tous des incidences sur les secteurs susmentionnés. Accentués par la situation géographique du pays qui était un petit État insulaire en développement, les risques liés aux changements climatiques posaient d'importants problèmes de développement.

70. Le Gouvernement a fourni des renseignements de fond et des renseignements actualisés sur ses activités passées et en cours dans le domaine de l'adaptation, notamment sur les quatre projets du PANA mis en œuvre avec un financement du Fonds pour les PMA, dont deux avaient été menés à terme³⁵ et les deux autres étaient en cours d'exécution³⁶.

³² FCCC/SBI/2017/19, par. 49.

³³ Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/sb47_isbi10_12_sbsta_4_informal_note_ac_and_leg.pdf.

³⁴ FCCC/SBI/2017/19, par. 80.

³⁵ « Sao Tome and Principe Adaptation to Climate Change » et « Strengthening the Adaptive Capacity of Most Vulnerable Sao Tomean's Livestock-keeping Households ».

71. Le Gouvernement a également apporté des précisions sur les dispositifs institutionnels mis en place aux fins de l'adaptation. Un Comité national des changements climatiques avait été créé par le décret n° 13/2012³⁷ pour coordonner et faciliter la mise en œuvre au niveau national d'activités relatives aux changements climatiques, y compris leur suivi et leur évaluation. Il était présidé par le Cabinet du Président et se composait de représentants de tous les ministères et organismes clefs.

72. Le Gouvernement a aussi donné des informations sur les activités menées en faveur de l'élaboration et de l'exécution du PNA qui faisaient fond sur les initiatives évoquées aux paragraphes 70 et 71 ci-dessus. Le Gouvernement coopérait avec le PNUD afin d'accéder au financement du Fonds vert pour le climat et faire progresser ses activités. Une première étape importante avait déjà été franchie lorsque le pays avait été admis à bénéficier du programme d'appui du Fonds à la planification et aux activités préparatoires pour la mise en place d'un cadre favorable à l'élaboration et à l'exécution du PNA national, pour lequel une proposition d'un montant de 3 millions de dollars au titre du programme d'appui avait été élaborée et serait soumise au secrétariat du Fonds pour approbation.

73. Le Gouvernement a convié le Groupe d'experts et les autres participants à la réunion à une visite des activités d'adaptation réalisées afin de protéger les côtes : dans le village de Ribeira Afonso, pour voir les brise-lames construits afin de réduire l'énergie des vagues et prévenir les inondations, et dans celui de Malanza, pour voir les installations construites afin de protéger les communautés côtières contre les eaux de pluie et les crues des rivières.

74. Le Gouvernement a insisté sur deux problèmes majeurs : les capacités financières et humaines limitées et la difficulté d'aligner les projets externes sur les priorités et les besoins nationaux étant donné que jusqu'à présent les projets avaient été élaborés pour répondre aux critères et aux exigences des organismes de financement internationaux.

V. Collaboration avec d'autres organes et programmes au titre de la Convention

75. Le Groupe d'experts a pris note des activités réalisées en collaboration avec d'autres organes et programmes relevant de la Convention depuis sa trente-deuxième réunion. Les activités étaient les suivantes :

a) Poursuite de la participation à l'équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA et aux travaux du Comité de l'adaptation sur le processus d'examen technique des mesures d'adaptation ;

b) Participation à l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

c) Collaboration avec le Comité exécutif de la technologie pour l'établissement d'un document relatif à l'adaptation des évaluations des besoins technologiques aux PNA. Le document en question faisait partie des travaux engagés pour donner suite au mandat de la COP demandant au Comité exécutif de la technologie, en collaboration avec le Centre et Réseau des technologies climatiques, le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts, d'examiner comment il pourrait aider les Parties à adapter leurs évaluations des besoins technologiques au processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

d) Participation, avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, à l'élaboration d'un document sur une meilleure prise en considération des communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans l'évaluation par le SBI des progrès accomplis en ce qui concerne le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et dans les activités de formation sur les PNA, l'Expo PNA et les PNA ouverts ;

e) Collaboration avec le Comité de Paris sur le renforcement des capacités concernant les besoins des PMA dans ce domaine.

³⁶ « Strengthening Climate Information and Early Warning Systems in Sao Tome and Principe for Climate Resilient Development and Adaptation to Climate Change » et « Enhancing Capacities of Rural Communities to Pursue Climate Resilient Livelihood Options in the Sao Tome and Principe Districts of Caué, Me-Zochi, Principe, Lemba, Cantagalo and Lobata ».

³⁷ Publié au Journal officiel de la République de Sao Tomé-et-Principe, n° 81, 11 juillet 2012.

76. Le Groupe d'experts a participé au séminaire technique que le Fonds avait organisé le 11 novembre 2017 à Bonn (Allemagne) sur le renforcement des propositions en vue d'obtenir un appui à la préparation en matière de PNA, et y avait présenté un exposé sur les conseils techniques et l'appui aux pays en développement. Le 15 novembre 2017, toujours à Bonn, il a pris part à la réunion annuelle du Fonds afin d'améliorer la coopération et la cohérence de la collaboration entre celui-ci et les organes constitués au titre de la Convention. Le Groupe d'experts a fourni des informations actualisées sur la collaboration suivie qu'il entretenait avec le secrétariat du Fonds pour aider les PMA à obtenir le financement des activités d'élaboration et d'exécution des PNA.

VI. Dialogue avec les organisations compétentes

77. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec les représentants du secrétariat du Fonds vert pour le climat, du secrétariat du FEM, du PNUD et du Réseau mondial pour les PNA au sujet des lacunes et des besoins qui se faisaient jour concernant l'appui aux PMA et au sujet de la collaboration encore nécessaire à ces pays dans le domaine de l'adaptation. Le Groupe d'experts a également pris note des contributions de la FAO, du PNUD, d'Oxford Policy Management et d'autres organisations sur ces sujets. Des activités spécifiques visant à aider les PMA dans le contexte des PANA et des PNA sont mentionnées en détail ci-dessus, aux sections B et C du chapitre II.

78. En ce qui concerne l'appui financier, le secrétariat du FEM a fait le point des travaux qu'il a menés pour mettre au point des méthodes permettant une utilisation plus stratégique et plus novatrice des financements au titre du Fonds pour les PMA. À l'heure actuelle, tous les PMA bénéficiaient du même plafond de financement, soit 40 millions de dollars. Les ressources étaient allouées aux projets en attente dans l'ordre où les demandes avaient été présentées. Selon les nouvelles méthodes, les PMA pourraient être priés de mettre à jour les projets qui avaient été validés sur le plan technique par le secrétariat du FEM, mais qui attendaient depuis plus d'un an que le Fonds pour les PMA dispose de ressources pour les financer.

79. Sur la question de l'appui fourni aux PMA afin qu'ils puissent obtenir du Fonds vert pour le climat les ressources nécessaires à l'élaboration et à l'exécution de leurs PNA, tous ne bénéficiaient pas activement de l'aide dont ils auraient besoin pour élaborer des propositions propres à leur donner accès au financement du Fonds. Il serait utile de continuer à sensibiliser et à mobiliser l'ensemble des partenaires afin de s'assurer que tous les PMA recevaient l'appui leur permettant d'élaborer de telles propositions. Il était également nécessaire d'aider les pays à adopter une perspective à long terme dans les propositions soumises au titre du programme d'appui du Fonds vert pour le climat. D'autres questions relatives au Fonds vert pour le climat sont abordées au chapitre III.B ci-dessus.

80. La coordination entre les différentes organisations et institutions qui fournissaient un appui aux pays en développement pour leurs PNA devait être améliorée.

81. En outre, sur le plan intérieur, les pays se heurtaient parfois à des priorités et à un ordre du jour concurrents qui pourraient avoir des incidences sur les progrès accomplis.

82. Le PNUD et le PNUE ont indiqué que le suivi du programme de renforcement des capacités à l'intention des négociateurs des PMA était en cours d'élaboration et que l'accent portait sur le renforcement des capacités d'accès au financement de l'action climatique.

83. En ce qui concerne les conseils techniques sur les PNA et les activités du groupe de travail technique sur les PNA, le Groupe d'experts a rendu compte de l'état d'avancement de supports complémentaires visant à faciliter l'élaboration et l'exécution des PNA, dont le Cadre intégré et les autres suppléments mentionnés au paragraphe 28 ci-dessus.

84. Pour ce qui est de l'Expo PNA de 2018, et notamment des activités de mobilisation de ressources en faveur de cette manifestation, le Groupe d'experts a de nouveau invité les organisations à faire des propositions concernant le soutien qu'elles pourraient apporter. Il a

souligné que plusieurs organisations avaient offert de contribuer aux débats thématiques ou d'en animer. Le Groupe d'experts a fait le point sur les expos PNA régionales qui pourraient avoir lieu en 2018.

85. Au chapitre des indications et avis techniques relatifs aux stratégies régionales de planification de l'adaptation, les organisations ont proposé d'échanger des renseignements avec le Groupe d'experts sur les données d'expérience et les bonnes pratiques issues de leurs programmes régionaux respectifs, qui pourraient faciliter la mise au point des suppléments aux directives sur l'élaboration et à l'exécution des PNA consacrés au sujet (voir chap. III, partie F, ci-dessus).

86. De même, s'agissant des indications et avis techniques sur la prise en considération des communautés, groupes et écosystèmes vulnérables, le Groupe d'experts a informé les organisations des progrès accomplis, en collaboration avec le programme de travail de Nairobi, dans l'élaboration d'un document sur la question, et a indiqué qu'il continuerait de solliciter des contributions pour enrichir le document.

87. Enfin, le Groupe d'experts a présenté le mandat qui leur a été confié, à lui-même et au Comité de l'adaptation, par le SBI d'envisager, dans la période qui suivrait l'Expo PNA de 2018, les moyens de prêter assistance à la réalisation des PNA. Il a appelé l'attention sur les plans visant à demander à des organisations, pendant l'Expo PNA et par d'autres moyens, de faire part de leur expérience concernant les besoins spécifiques des pays en développement en matière d'appui à la mise en œuvre de leurs politiques, projets et programmes d'adaptation.

VII. Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2018-2019

88. Le Groupe d'experts a élaboré son programme de travail glissant sur deux ans pour 2018-2019, qui tenait compte des nouveaux mandats issus de la COP et du SBI, des lacunes et des besoins nouveaux des PMA en matière d'appui, et a développé sa vision du soutien à apporter à ces pays pour qu'ils produisent des PNA de qualité d'ici à 2018, ou à 2020 au plus tard.

89. Le programme de travail comportait les groupes d'activités ci-après, qui devaient aider les PMA dans le domaine de l'adaptation et contribuer au développement durable :

a) Soutien au SBI dans l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et l'application du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention et l'évaluation de celle-ci ;

b) Promotion des PNA au moyen des directives techniques et des services d'appui, des activités de formation, de la collaboration, des études de cas, des systèmes d'information, des activités de sensibilisation à l'échelle mondiale et régionale, et des manifestations visant à mobiliser la participation ;

c) Appui à la mise en œuvre des PNA ;

d) Fourniture de services de conseil technique et d'appui en faveur des PANA et du programme de travail en faveur des pays les moins avancés ;

e) Amélioration de l'accès des PMA aux ressources du Fonds vert pour le climat pour les PNA (en collaboration avec le secrétariat du Fonds) ;

f) Échanges avec les PMA et d'autres Parties ainsi qu'avec les organisations compétentes ;

g) Collaboration avec les organes compétents relevant de la Convention ;

h) Participation des centres et réseaux régionaux et des organisations compétentes.

90. Le programme de travail présenté à l'annexe I est organisé selon les domaines d'activité du Groupe d'experts.

Annexe I

Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2018-2019

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Appui efficace à l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA visée aux paragraphes 11 à 13 (sur les PNA) de la décision 4/CP.21	Organiser une réunion d'experts des Parties sur les progrès réalisés dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, et établir un rapport de synthèse à ce sujet pour examen par le SBI à sa quarante-huitième session	Réunion du 7 au 9 février 2018 et rapport pour examen par le SBI à sa quarante-huitième session
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Appui efficace à l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA visée aux paragraphes 11 à 13 (sur les PNA) de la décision 4/CP.21	Continuer d'établir à l'intention du SBI un rapport annuel sur les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA	Rapports d'activité pour examen par le SBI à ses quarante-neuvième et cinquante et unième sessions
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Appui efficace aux travaux du SBI au titre du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention (questions concernant les PMA)	Examiner le mandat concernant la révision et la mise à jour du programme de travail en faveur des pays les moins avancés et formuler des recommandations à l'intention du SBI à sa quarante-huitième session	Recommandations figurant dans le rapport de la trente-troisième réunion du Groupe d'experts pour examen par le SBI à sa quarante-huitième session
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Appui efficace aux travaux du SBI au titre du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention (questions concernant les PMA)	Établir un document technique sur les lacunes et les besoins des PMA en matière d'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions de la vingt et unième session de la COP, notamment sur la manière dont ces lacunes et ces besoins pourraient être traités par le Groupe d'experts ou d'autres entités	Contributions techniques pour examen par le SBI à sa quarante-huitième session figurant dans le rapport du Groupe d'experts à sa trente-troisième réunion
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Appui efficace apporté à l'évaluation en cours par le SBI des progrès accomplis, au titre du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention, sur les PANA et le Fonds pour les PMA (questions concernant les PMA)	Continuer de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA et d'en rendre compte	Informations dans les rapports du Groupe d'experts

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
Conseils techniques et appui	Promotion des PNA au moyen des directives techniques et de services d'appui	Tenir à jour et diffuser des directives techniques sur les PNA et les documents techniques s'y rapportant	Mobilisation de certains organismes chargés d'élaborer des suppléments aux directives sur les PNA concernant des domaines prioritaires
Conseils techniques et appui	Appui à la mise en œuvre des PNA (dans le cadre du programme de travail)	Tenir des sessions sur l'expérience acquise en matière d'exécution de projets d'adaptation lors de l'Expo PNA et recenser les problèmes et les obstacles, les enseignements tirés et les meilleures pratiques Déterminer comment donner suite au mandat après l'Expo PNA 2018	Recommandations sur la suite à donner au mandat, à élaborer à la trente-quatrième réunion du Groupe d'experts (après l'Expo PNA 2018)
Conseils techniques et appui	Fourniture de services de conseil technique et d'appui en faveur des PANA et du programme de travail en faveur des pays les moins avancés	Fournir un appui continu aux PMA et au SBI sur les PANA et contribuer à d'autres activités liées au programme de travail en faveur des pays les moins avancés (par exemple le renforcement des capacités des négociateurs au titre du Fonds pour les PMA, mis en œuvre par le PNUE, le PNUD et l'UNITAR)	Fourniture d'un appui technique aux PMA pour les PANA, selon que de besoin
Directives et documents techniques	Promotion des PNA au moyen de directives techniques et de services d'appui	Établir un descriptif du Cadre intégré et des outils d'appui, avec le concours du groupe de travail technique sur les PNA	Document technique, supplément aux directives sur les PNA et documents en ligne sur la plateforme NAP Central
Directives et documents techniques	Promotion des PNA au moyen de directives techniques et de services d'appui	Établir un document sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables (avec la contribution du programme de travail de Nairobi)	Supplément aux directives sur les PNA et document d'information sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables
Directives et documents techniques	Promotion des PNA au moyen de directives techniques et de services d'appui	Élaborer un supplément aux directives sur les PNA concernant les approches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation	Supplément aux directives sur les PNA
Directives et documents techniques	Promotion des PNA au moyen de directives techniques et de services d'appui	Continuer de tester et de faciliter l'application de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes au niveau national (par exemple, au moyen de PNA ouverts) et mettre à jour cet outil en conséquence	Mises à jour si nécessaire

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
Conseils et sensibilisation techniques	Amélioration de l'accès des PMA aux ressources du Fonds vert pour le climat pour les PNA (en collaboration avec le secrétariat du Fonds)	<p>Poursuivre le dialogue engagé avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat pendant les réunions du Groupe d'experts, les expos PNA, les ateliers de formation régionaux et d'autres manifestations afin d'examiner les questions concernant l'accès des PMA aux ressources du Fonds pour les PNA</p> <p>Échanger des informations avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat afin de fournir plus rapidement un appui aux PMA et à d'autres pays en développement aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA</p> <p>Échanger des informations avec le Fonds vert pour le climat sur les faits observés par les PMA et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat dans l'optique des PNA</p> <p>Inscrire à l'ordre du jour des expos PNA un point sur l'accès au Fonds vert pour le climat (en coordination avec un atelier du Comité de l'adaptation consacré aux questions relatives au Fonds, prévu pendant l'Expo PNA de 2018) et prévoir des ateliers de formation régionaux sur les PNA</p>	<p>Résumé des questions concernant l'accès des PMA aux ressources du Fonds vert pour le climat qui figurent dans les rapports du Groupe d'experts</p> <p>Échange régulier d'informations avec le secrétariat et le Conseil du Fonds vert pour le climat</p> <p>Sessions du Fonds vert pour le climat pendant les expos PNA et les ateliers sur les PNA</p> <p>Additif au rapport de la réunion d'experts sur l'évaluation des progrès accomplis pour rendre compte des résultats des sessions du Fonds vert pour le climat pendant l'Expo PNA de 2018 (en coordination avec les résultats de l'atelier du Comité de l'adaptation)</p>
Conseils et sensibilisation techniques	Promotion de l'interaction du Groupe d'experts avec les PMA et d'autres Parties et avec les organisations compétentes	Manifestations parallèles du Groupe d'experts pendant les sessions des organes subsidiaires	Manifestation parallèle à chaque session
Formation	Promotion des PNA à travers la formation technique	Organiser des ateliers régionaux de formation sur les PNA	Ateliers de formation régionaux en 2019
Formation	Promotion des PNA à travers la formation technique	Continuer d'élaborer et de mettre à jour les supports de formation, notamment des documents relatifs au Cadre intégré, pour les ateliers, traduire ces documents dans les langues utiles et créer une version en ligne pour l'utilisation au niveau national	Supports de formation sur les PNA en plusieurs langues

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
Formation	Promotion des PNA à travers la formation technique	Continuer d'élaborer des supports de formation et d'information sur l'accès aux ressources financières du Fonds aux fins des PNA, avec la contribution du secrétariat du Fonds vert pour le climat et de ses partenaires d'exécution, et utiliser ces supports pendant les ateliers de formation sur les PNA	Supports de formation et d'information
Formation	Promotion des PNA à travers la formation technique	Continuer d'étudier la manière dont les questions de genre sont prises en compte dans les PNA	Supports de formation et supports techniques correspondants actualisés reflétant les considérations relatives au genre et relatives aux communautés, groupes et écosystèmes vulnérables
Réunions d'experts	Participation des centres et réseaux régionaux et des organisations compétentes	Organiser des réunions du groupe de travail technique sur les PNA avec les experts techniques et les partenaires concernés sur le Cadre intégré, les PNA ouverts, les méthodes d'évaluation intégrée et d'autres sujets, selon les besoins, afin d'étudier des questions spécifiques aux PNA	Renseignements à inclure dans les rapports du Groupe d'experts en 2018-2019
Expos PNA	Promotion des PNA à travers des manifestations de sensibilisation et de mobilisation de la participation aux niveaux mondial et régional	Organiser des expos PNA mondiales	Expo PNA en 2018
Expos PNA régionales	Promotion des PNA à travers des manifestations de sensibilisation et de mobilisation de la participation aux niveaux mondial et régional	Organiser des expos PNA régionales en parallèle à des manifestations pertinentes	Expos PNA régionales en 2018-2019
Plateforme NAP Central	Promotion des PNA grâce à des systèmes d'information	Continuer de développer et d'améliorer la plateforme NAP Central Concevoir des supports d'information sur les meilleures pratiques et l'expérience des pays dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA (plateforme pour le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience sur la plateforme NAP Central)	Renforcement de la plateforme NAP Central en 2018 Outil de suivi du processus des PNA devant être exécuté en ligne sur la plateforme NAP Central

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
		Mettre en ligne des informations sur les supports et l'évolution du processus d'élaboration et d'exécution des PNA pour chaque pays en développement, classées par élément principal (sur la base de l'outil de suivi du processus des PNA hors ligne)	
PNA ouverts	Promotion des PNA grâce à la collaboration ouverte	Étendre les études de cas sur les PNA ouverts avec les partenaires intéressés et les utiliser pendant les ateliers sur les PNA, ainsi qu'à la demande des PMA Étendre les études de cas sur les PNA ouverts au niveau régional avec l'aide des partenaires intéressés afin d'illustrer les approches régionales de la planification de l'adaptation et de promouvoir l'apprentissage et les conseils sur les PNA à différentes échelles	Rapports d'étude de cas sur la plateforme NAP Central
Collaboration avec d'autres organes	Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention	Continuer de collaborer avec le Comité de l'adaptation sur diverses activités, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA, du groupe consultatif de l'Expo PNA, du groupe d'appui de NAP Central, de l'équipe spéciale chargée des PNA du Comité de l'adaptation et du processus d'examen technique des mesures d'adaptation	Des membres du Groupe d'experts siègeront au sein des équipes spéciales du Comité de l'adaptation. Informations dans les rapports du Groupe d'experts
Collaboration avec d'autres organes	Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention	Participer aux travaux de l'équipe spéciale chargée des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques	Un membre du Groupe d'experts siègera au sein de l'équipe spéciale. Informations dans les rapports du Groupe d'experts
Collaboration avec d'autres organes	Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention	Mobiliser les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi pour l'exécution de certaines activités	Informations dans les rapports du Groupe d'experts
Collaboration avec d'autres organes	Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention	Contribuer aux travaux du Comité exécutif de la technologie pour aider les pays à aligner leurs travaux sur les évaluations des besoins technologiques et les PNA	Informations dans les rapports du Groupe d'experts

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
Collaboration avec d'autres organes	Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention	Continuer de dialoguer avec le Comité de Paris sur le renforcement des capacités sur la manière de resserrer la collaboration et la coopération dans ce domaine entre le Comité et d'autres organes constitués et institutions	Informations dans les rapports du Groupe d'experts
Collaboration des centres et réseaux régionaux	Participation des centres et réseaux régionaux et des organisations compétentes	Dialoguer avec les centres et réseaux régionaux et les mobiliser pour désigner des coordonnateurs pour le Groupe d'experts	Coordonnateurs désignés des centres et réseaux régionaux
Collaboration des centres et réseaux régionaux	Participation des centres et réseaux régionaux et des organisations compétentes	Mobiliser les organisations compétentes et les centres et réseaux régionaux pour améliorer l'appui fourni aux PMA dans l'optique de l'adaptation, notamment en ce qui concerne les activités préparatoires à l'obtention d'un financement du Fonds vert pour le climat aux fins de l'élaboration et de l'exécution efficaces des PNA	Appui élargi à la préparation, et informations dans les rapports du Groupe d'experts

Abréviations : Cadre intégré = Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable, CMA = Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, COP = Conférence des Parties, PANA = programme d'action national aux fins de l'adaptation, PMA = pays les moins avancés, PNA = plan national d'adaptation, PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement, PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement, SBI = Organe subsidiaire de mise en œuvre, UNITAR = Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

Annexe II**Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés
au 5 février 2018**

M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Sonam Khandu	Bhoutan
M. Idrissa Semde	Burkina Faso
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Kenel Delusca	Haïti
M ^{me} Michelle Winthrop	Irlande
M. Benon Yassin	Malawi
M. Naresh Sharma	Népal
M. Aderito Santana	Sao Tomé-et-Principe
M ^{me} Hana Hamadalla Mohamed	Soudan
M. Adao Barbosa	Timor-Leste
M ^{me} Mery Yaou	Togo
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
